

Sommaire

Pour accéder aux différentes rubriques, il vous faut cliquer sur les liens ci-après :

Les brèves du service public : les trois fonctions publiques	p. 1
Repères économiques et financiers	p. 2
Projets de loi en cours de discussion	p. 2
Ce qu'il faut savoir ...	p. 3
Droit, finances & consommation	p. 3

Fonctions publiques et économie en bref

Les rémunérations et le temps de travail dans la police et la gendarmerie nationales

Les nouvelles mesures catégorielles adoptées en 2016 pour revaloriser les rémunérations des policiers et des gendarmes, associées au renforcement en cours de leurs effectifs, relancent la progression de la masse salariale des forces de sécurité (+ 920 M€ d'ici 2022). La Cour appelle le ministère de l'intérieur à veiller à la compatibilité de cette évolution avec les plafonds annuels de dépenses prévus pour la mission Sécurité par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Par ailleurs, la mise en conformité de l'organisation du temps de travail avec les normes européennes – tardive dans les deux forces, partielle dans la gendarmerie – laisse subsister d'importants risques budgétaires.

Un plan pour les Ehpad

Les Ehpad représentent 7 500 établissements où vivent 600 000 personnes âgées, et emploient un peu moins de 400 000 salariés. Les salariés soulignent la situation très tendue et le manque de moyens notamment le nombre insuffisant d'aides-soignants. Un plan du Ministère de la Santé, propose une quinzaine de mesures avec notamment la mutualisation des infirmières de nuit entre les établissements. Une coopération est envisagée pour favoriser l'hospitalisation à domicile avec création de 1 000 places pour raccourcir les séjours et préparer le retour à domicile.

Financement des retraites

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) indique, dans son 5ème rapport paru le 14 juin 2018, que le financement des retraites, qui était presque à l'équilibre en 2017, restera problématique dans les années à venir. Quel que soit le scénario retenu (en termes de croissance, de chômage, de démographie, de productivité...), l'équilibre de financement ne serait atteint qu'en 2036 dans le meilleur des cas (croissance de 1,8% sur la période), ou en 2070 dans le pire des cas (croissance de 1%). Le nombre de cotisants par retraité passerait de 1,7 en 2017 à 1,3 en 2070.

La croissance ralentit

Selon la note de conjoncture de l'Insee, la croissance française en 2018, initialement prévue à 2% par le gouvernement, devrait atteindre 1,7%. Les principales raisons de ce moindre taux tiendraient en l'euro fort, la remontée du prix du baril de pétrole, et les mouvements protectionnistes dans le cadre des relations commerciales internationales. Selon cette même note, le chômage devrait atteindre 8,8% fin 2018 (contre 9% en 2017) et le pouvoir d'achat devrait augmenter de 1%.

Un déficit réduit pour l'assurance maladie

La prévision de déficit pour 2018 a été ramenée à 500 millions selon les prévisions de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale. L'objectif d'augmentation des dépenses fixés à 2,3% devrait être respecté. La croissance devrait permettre de meilleures rentrées de cotisations.

Trop de contractuels dans l'éducation

La Cour des Comptes stigmatise dans un rapport du 28 mai 2018, l'importance du recours aux contractuels dans la fonction publique pour l'éducation nationale. Elle évalue le coût des contractuels du système scolaire à 3,7 milliards d'euros par an.

[Pour consulter le dossier du mois, consommation, conseils, fiscalité, droit, cliquer ici](#)

Pour aller sur le site de l'Acef Occitane et voir le détail des informations mises à jour chaque mois- cliquer sur www.occitane.acef.com

Flash Actus - Acef Occitane est une publication de l'Acef, Association crédit épargne des fonctionnaires, avenue Maryse Bastié- 46022 Cahors Cedex

Contact Acef : tél 05 81 22 00 00- www.occitane.acef.com

Si vous souhaitez vous abonner, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant votre e-mail. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant : résiliation et votre adresse d'e-mail.

Rédaction : Stratégie et Gestion/Leya Conseils- contact@leya-conseils.fr

Repères
économiques
et financiers

Vos placements en Juillet-Août 2018

	Taux	Plafond
Livret A	0,75 %	22 950 €
Livret dév. durable	0,75 %	12 000 €
Livret Jeunes min.	0,75 %	1 600 €
Livret d'épargne pop	1,25 %	7 700 €
CEL (sans prêt)*	0,50 %	15 300 €
PEL (sans prêt)	1,00 %	61 200 €
PEL (avec prêt)**	2,00 %	61 200 €

* Prime d'Etat 0,50 %- plafond 1 144 €
** Prime d'Etat 1,00 %- plafond 1 525 €

Indices Insee, IRL et ICC

Périodes	IRL	ICC
1 ^{er} Trim. 2018	127,22	1 671
4 ^e Trim. 2017	126,82	1 667
3 ^e Trim. 2017	125,46	1 670
2 ^e Trim. 2017	129,19	1 664
1 ^{er} Trim. 2017	125,90	1 640
4 ^e Trim. 2016	125,50	1 645
3 ^e Trim. 2016	125,33	1 643

L'indice de référence des loyers est utilisé pour l'indexation des loyers depuis 2008 (base 100 au 4^e trimestre 1998).

Aides publiques

Dans le cadre du financement de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), le gouvernement lance une revue complète des aides accordées aux entreprises. Le but est de dégager 1 milliard d'euros d'économies par an, soit 5 milliards au titre du quinquennat. L'Etat consacre chaque année près de 140 milliards d'euros d'aides aux entreprises.

Bénéfices des entreprises du CAC40

L'étude « Profil financier du CAC40 » menée par les cabinets de conseils EY et Ricol Lasteyrie indique que les groupes du CAC40 ont affiché en 2017 un niveau de résultats conforme à celui d'avant crise. Le résultat net cumulé des groupes membres du CAC40 a progressé de 22% entre 2016 et 2017, pour atteindre 94 milliards d'euros, alors que le chiffre d'affaires global augmentait de 5% (à 1 306 milliards d'euros). La diminution de l'endettement net, opérée depuis ces cinq dernières années, s'est poursuivie en 2017 pour atteindre 159 milliards d'euros.

Projets de loi en cours de discussion ...

Plusieurs projets de loi sont en discussion actuellement, dont deux qui font couler beaucoup d'encre. Il s'agit du projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » et du projet de loi « PACTE ». Ces deux textes feront l'objet d'un dossier à venir mais nous avons d'ores et déjà souhaiter présenter certaines des mesures phares qui devraient être intégrées aux textes définitifs.

• **Projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance »**

Lors de la présentation du projet de loi en Conseil des Ministres le 27 novembre 2017, il a été indiqué que le texte reposait sur deux piliers :

« Faire confiance », à travers l'instauration d'un droit à l'erreur pour chacun et une série de mesures concrètes, visant à encourager la bienveillance dans les relations entre les Français et leurs administrations ;

« Faire simple », par la mise en place des dispositions visant à réduire la complexité des parcours administratifs, alléger les normes et accélérer la dématérialisation des procédures, au bénéfice des usagers comme des agents du service public.

En matière fiscale, les intérêts de retard pourraient par exemple être réduits lorsque la bonne foi du contribuable n'est pas mise en cause. Les contribuables pourraient par ailleurs demander l'examen de leur situation par l'administration fiscale, afin que celle-ci en évalue la conformité et prenne formellement position.

• **Projet de loi « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » (PACTE)**

La présentation du projet de loi est consultable sur le site internet www.economie.gouv.fr. Le site présente les principales mesures du texte, qui seront examinées par le Parlement à la rentrée :

La simplification des seuils applicables pour les entreprises : Les obligations liées aux seuils seraient allégées et simplifiées afin de créer un nouvel environnement juridique plus favorable à la croissance des PME.

La suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation : Les accords d'intéressement seraient facilités pour les entreprises de moins de 250 salariés avec la suppression du forfait social.

La place de l'entreprise dans la société serait repensée : Le Code civil et le Code de commerce seraient modifiés afin de renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises.

La création de son entreprise pourrait complètement être effectuée en ligne, à moindre coût : La vie des créateurs d'entreprise sera simplifiée grâce à la création d'une plateforme en ligne unique pour les formalités des entreprises.

L'aide aux entrepreneurs ayant dû vivre une liquidation judiciaire : Les délais et les coûts des procédures de liquidation judiciaire seraient réduits et leur prévisibilité améliorée.

Un rapprochement entre la recherche publique et l'entreprise : Le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise sera simplifié afin de dynamiser les liens entre la recherche publique et le secteur privé.

L'aide à la transmission d'entreprise : Le pacte Dutreil serait rénové pour les transmissions à titre gratuit. Les transmissions d'entreprise aux salariés et le financement de la reprise des petites entreprises seraient facilités.

La simplification des produits d'épargne retraite et l'assurance de leur portabilité : Chacun pourrait conserver et alimenter son produit d'épargne tout au long de son parcours professionnel et la sortie en capital serait facilitée.

Le soutien des PME à l'export : Le modèle d'accompagnement à l'export sera transformé par la création d'un guichet unique, en région, afin que l'international constitue un débouché naturel pour les PME.

La protection des entreprises stratégiques : La procédure d'autorisation préalable d'investissements étrangers en France (IEF) serait renforcée et élargie afin de mieux protéger les secteurs stratégiques.

Le plan d'action comportera également des dispositifs réglementaires et non-réglementaires ainsi que des mesures fiscales qui seront intégrées en projet de finances 2019. (extrait du site economie.gouv.fr)

... ce qu'il faut retenir...

Liste des lois et ordonnances publiées

Lois

- LOI n° 2018-287 du 20 avril 2018 ratifiant l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations
- LOI organique n° 2018-280 du 19 avril 2018 relative à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie
- LOI n° 2018-266 du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat
- LOI n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social
- LOI n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- LOI n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen
- LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- LOI n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

Ordonnances

- Ordonnance n° 2018-474 du 12 juin 2018 relative à la simplification et à l'harmonisation des définitions des assiettes des cotisations et contributions de sécurité sociale
- Ordonnance n° 2018-470 du 12 juin 2018 procédant au regroupement et à la mise en cohérence des dispositions du code de la sécurité sociale applicables aux travailleurs indépendants
- Ordonnance n° 2018-361 du 16 mai 2018 relative à la distribution d'assurances
- Ordonnance n° 2018-359 du 16 mai 2018 fixant les modalités de transfert des personnels administratifs des juridictions mentionnées au 1^{er} du I de l'article 109 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et celles de leur accès aux corps des services judiciaires ou aux corps communs du ministère de la justice
- Ordonnance n° 2018-358 du 16 mai 2018 relative au traitement juridictionnel du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale
- Ordonnance n° 2018-341 du 9 mai 2018 relative au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet
- Ordonnance n° 2018-310 du 27 avril 2018 relative à l'exercice par les avocats inscrits aux barreaux d'Etats non membres de l'Union européenne de l'activité de consultation juridique et de rédaction d'actes sous seing privé pour autrui
- Ordonnance n° 2018-207 du 28 mars 2018 relative à la réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire
- Ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 relative à l'extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, de diverses dispositions en matière bancaire et financière armées et à l'Institution nationale des invalides (rectificatif)
- Ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie
-



Tarifs du gaz

Au 1^{er} juin 2018, les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont augmenté de 2,1 % en moyenne par rapport au barème en vigueur en mai 2018.

Consommation des français

Une récente enquête de l'Insee portant sur la consommation et le pouvoir d'achat des ménages en 2017 révèle que la consommation des ménages français a ralenti en 2017, avec une hausse de 1%, contre 2,1% en 2016. Dans les denrées alimentaires, les achats de viandes diminuent de 1,5%, ceux de poissons et crustacés chutent de 3,4% et les fruits et légumes reculent de 0,9%. A contrario, la consommation de céréales, de lait, de pain, de fromage ou d'œufs a connu une progression. Les dépenses dites « contraintes », qui rassemblent les loyers, le gaz, l'eau, l'électricité, les abonnements divers et les assurances, représentent, tous ménages confondus, 29,4% du revenu disponible brut. Pour les ménages les moins aisés, ces dépenses atteignent 61% du revenu disponible brut.

Pré-accord sur le prix des appels

Les institutions européennes ont élaboré le 06 juin 2018 un pré-accord visant à plafonner le prix des appels d'un pays de l'UE à l'autre. Le plafonnement conduirait à limiter le coût d'un appel passé d'un pays de l'UE vers un autre à 19 centimes par minute, et celui de l'envoi d'un SMS à 6 centimes. Cet accord doit toutefois être ratifié par les pays membres et le Parlement européen.

Paiements en espèces

Le paiement en espèces (ou « liquide ») est possible, mais réglementé. Le paiement en espèces est soumis à des plafonds dans certaines situations. Ainsi, entre particuliers, le paiement en espèces (achat d'une voiture ou d'un tableau par exemple) n'est pas limité, mais un écrit peut être utile, voire indispensable au-delà de 1 500 € pour prouver les versements. Le paiement en espèces d'un particulier à un professionnel ou entre professionnels est autorisé jusqu'à 1 000 €. Ce plafond est relevé à 15 000 € si le domicile fiscal du débiteur est à l'étranger et qu'il règle une dépense personnelle. Ce plafond de 15 000 € peut être ramené à 10 000 € dans certaines situations particulières.